

Question présentée par le député :

M. Boris Calame

Date de dépôt : 9 mai 2017

Question écrite

Quel bilan tirer de la collecte des déchets plastiques recyclables à Genève, notamment en matière de qualité du tri et de sensibilisation de la population ?

Différents articles de presse¹ relatent que la collecte publique du PET, notamment à Genève, serait de piètre qualité et donc que son recyclage ne serait ainsi pas assuré.

Après le scandale des flacons en plastique collectés par Migros Genève et incinérés à l'UIOM des Cheneviers², serions-nous en train de vivre un nouveau scandale du recyclage de certains déchets à Genève ?

Il est louable de demander à la population de trier ses déchets. Toutefois si, scandale après scandale, nous apprenons que cela ne sert à rien car, de toute façon, une bonne part des déchets triés finit à l'incinération, quelle motivation pourrait encore accompagner et porter la population à faire cet « effort » ?

Il semble alors urgent de mieux expliciter les enjeux du recyclage, le bienfait et les méfaits de l'action individuelle, ainsi que de mieux communiquer la nature des déchets collectés.

Nous pouvons en effet imaginer qu'une part de la population se trompe [parfois] dans la remise de ses déchets, ce n'est très certainement pas de la malveillance mais bien plutôt une méconnaissance des matières admises et des processus liés. C'est alors aux collectivités publiques, soit en priorité aux

¹ Notamment sous : <http://www.20min.ch/ro/news/geneve/story/Romands-cancres-du-tri-des-bouteilles-en-PET-14248143>

² Par exemple sous : <https://www.rts.ch/play/radio/le-journal-du-matin/audio/migros-geneve-ne-recycle-pas-les-dechets-plastiques-mais-les-incinere?id=8548088>

communes, de s'assurer que le message du recyclage est bien intégré par la population et que l'acte réalisé au quotidien par bon nombre de citoyennes et citoyens n'est pas « annulé » par le comportement de quelques-un-e-s.

Le cas échéant, il existe aussi des solutions de tri complémentaire, post-collectes, qui devraient pouvoir s'appliquer pour remédier à une déficience qualitative de la matière secondaire collectée. L'exemple de l'unité industrielle de tri des plastiques de l'entreprise Cand-Landi à Granson (VD)^{3,4}, inaugurée en septembre 2016 est une bonne démonstration des possibilités de tri secondaire industrialisé. Le reportage de la RTS « Couleur locale »⁵ du 16 septembre 2016 en lien avec le sujet du tri des plastiques est assez explicite en la matière.

Se rappeler encore que notre ordre juridique contraint à la préservation des ressources, mais aussi à la limitation des déchets, à leur tri, à leur recyclage et leur valorisation, que ce soit au travers : de notre Constitution fédérale⁶ ; de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE)⁷ ; de l'ordonnance [fédérale] sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)⁸ ; de notre constitution cantonale⁹ ; de la loi d'application [genevoise] de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LaLPE)¹⁰ ; de la loi [genevoise] sur la gestion des déchets (LGD)¹¹ ; du règlement cantonal (RGD)¹² et des règlements communaux y relatifs.

Conformément à l'ordonnance [fédérale] sur les emballages pour boissons (OEB) (814.621)¹³, la très grande majorité des commerçants, fabricants et importateurs¹⁴ de boissons emballées dans du PET se sont organisés pour la collecte et le recyclage de celui-ci au travers de

³ <http://www.candlandi.com/site/fr/activites/recyclage/rc-plast-sa/>

⁴ <http://www.tdg.ch/societe/ecologie/deuxieme-vie-plastique-s-invente-grandson/story/28491768>

⁵ <https://www.rts.ch/play/tv/couleurs-locales/video/vd-une-nouvelle-usine-de-recyclage-de-plastiques-a-ete-inauguree?id=8019668>

⁶ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>

⁷ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19830267/index.html>

⁸ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20141858/index.html>

⁹ https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_a2_00.html

¹⁰ https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_k1_70.html

¹¹ http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_11_20.html

¹² https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_L1_20p01.html

¹³ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20001238/index.html>

¹⁴ http://www.petrecycling.ch/tl_files/content/PDF/Formulare%20Ueber%20uns/Mitglieder_Membres_Membri_April_2017.pdf

l'association PRS PET-Recycling¹⁵. Celle-ci annonce des taux de recyclage en Suisse impressionnants. Pour les années 2013 à 2015¹⁶, c'est globalement plus de 82% des emballages qui sont recyclés (env. 38 t. recyclés sur les 46 t. mises sur le marché suisse), la limite légale inférieure étant fixée à 75%. Pour les membres de l'association, le taux atteint près de 99% en 2015 (env. 36 t. recyclées sur les 36,5 t. vendues).

On peut voir dans l'enquête 2011 « Composition des déchets ménagers du canton de Genève »¹⁷ que le taux de recyclage (public) du PET à Genève (déchets urbains communaux) était de l'ordre de 54% en 2011, alors même qu'il était de « seulement » 44% en 2002.

La différence des taux de recyclage donnés par PET-Recycling (globaux) et par le canton (locaux) peut faire penser que certains points de collecte sont plus performants que d'autres. Cela pourrait être le cas selon les régions (cantons, communes, quartiers) ou selon le type de lieu ou de structure de collecte (commerces, manifestations, espace public, entreprises,...).

Les collectivités publiques (canton et communes) ont un devoir commun de s'assurer que l'effort collectif entrepris en matière de tri des déchets aboutit à un recyclage réel de ceux-ci. Il n'est en effet pas concevable que, de par la présence d'un taux trop élevé de déchets autres [dans certains lieux ?], une part non négligeable des déchets triés à Genève, notamment du PET, finisse à l'incinération.

Il est indispensable que les collectivités publiques communiquent mieux, afin de sensibiliser la population en matière de tri des déchets. Le cas échéant, un contrôle local accru des espaces de tri doit être entrepris et des sanctions doivent être appliquées.

Mes questions au Conseil d'Etat et aux membres de l'administration, ainsi que par extension aux collectivités publiques chargées de la collecte des déchets recyclables, que je remercie par avance pour leurs réponses, sont les suivantes :

- 1. Quel suivi local est entrepris et quel bilan peut être tiré par les collectivités publiques et/ou leurs prestataires, afin de s'assurer de la qualité des déchets recyclables collectés, notamment du PET ?***

¹⁵ <http://www.petrecycling.ch/fr/a-notre-propos/portrait>

¹⁶ <http://www.petrecycling.ch/fr/savoir/chiffres-et-faits/chiffres>

¹⁷ http://ge.ch/dechets/media/dechets/files/fichiers/documents/divers_composition-poubelle-2011.pdf

2. *Suite aux scandales et déficiences relevés dernièrement en matière de tri et recyclage des déchets (plastiques), quelles sont les actions que vont entreprendre les collectivités publiques avec, le cas échéant, les entreprises privées, pour rendre à nouveau crédible et valoriser, auprès de la population, l'effort de tri des déchets et le recyclage à Genève ?*
3. *Quelles mesures spécifiques sont prises suite aux constats de déficience de la qualité du tri en un lieu, une structure, un quartier ou encore une commune donnés ?*
4. *Quels sont le taux et la qualité du PET collecté et recyclé à Genève, en distinguant les collectes publiques des collectes privées ?*
5. *Pour le PET récupéré dans les points de collecte publics qui ne respectent pas le taux maximum de déchets autres, quelle est la procédure réalisée à Genève pour leur traitement, le cas échéant leur tri complémentaire ?*
6. *Quelles ont été les réactions des autorités publiques, suite à la divulgation de la piètre qualité du tri du PET à Genève et de son incinération [partielle] à l'UIOM des Cheneviers ?*
7. *Quelles ont été les réactions des autorités publiques en lien avec le scandale de l'incinération des flacons plastiques récupérés et annoncés comme recyclés, par Migros Genève, et incinérés à l'UIOM des Cheneviers ?*